



Assemblée générale

UN LIRPADV

JAN 18 1989

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/BUR/43/1

14 septembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
BUREAU

ORGANISATION DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET
REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Mémoire du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. ORGANISATION DE LA SESSION	4 - 31	2
III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	32 - 34	12
IV. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR	35 - 49	26

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre au Bureau, pour examen, les observations et propositions suivantes concernant le rapport que le Bureau doit présenter à l'Assemblée générale au sujet de l'organisation de la quarante-troisième session ordinaire, de l'adoption de l'ordre du jour et de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.

2. L'Assemblée générale a adopté au fil des ans un certain nombre de dispositions visant à rationaliser ses procédures et l'organisation de ses travaux. Elles figurent dans les annexes au règlement intérieur de l'Assemblée (A/520/Rev.15, annexes I à VII). Certaines de ces dispositions ont déjà pris effet, mais de nombreuses autres n'ont pas encore été appliquées ou ne l'ont été que partiellement. Plusieurs d'entre elles sont devenues urgentes du fait des difficultés financières de l'Organisation et des efforts qui ont été entrepris pour revitaliser et réformer celle-ci.

3. Le Bureau voudra peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions figurant dans les annexes V, VI et VII de son règlement intérieur, et notamment sur celles reproduites ci-après.

II. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Bureau

4. Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur :

a) Les paragraphes 1 et 2 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale (ibid., annexe VI), qui sont libellés comme suit :

"1. Le Bureau doit, au début de chaque session, examiner la manière de rationaliser au mieux les travaux de la session.

2. Le Bureau doit en outre se réunir périodiquement pendant toute la durée de la session pour examiner les progrès des travaux et présenter à l'Assemblée générale des recommandations relatives au programme général de la session et aux mesures visant à améliorer ses travaux."

b) Le paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 39/88 B de l'Assemblée générale (ibid., annexe VII), qui est libellé comme suit :

"4. Le Bureau devrait jouer plus pleinement le rôle qui lui est assigné conformément à l'article 42 du règlement intérieur et aux paragraphes 1 et 2 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, en examinant périodiquement les travaux de l'Assemblée et en faisant les recommandations nécessaires."

B. Rationalisation des travaux

5. Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, dans laquelle l'Assemblée a décidé que les recommandations adoptées d'un commun accord et présentées dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/ seraient appliquées par le Secrétaire général et les organes et organismes compétents des Nations Unies.

6. A cet égard, le Bureau voudra peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les recommandations 2, 3 et 7 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau 2/ :

a) Les dispositions pertinentes de la recommandation 2 sont les suivantes :

"Le nombre des conférences et réunions peut être sensiblement réduit et leur durée abrégée sans conséquences adverses pour les travaux de fond de l'Organisation. A cet effet :

...

b) L'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient prier leurs organes subsidiaires de réexaminer d'urgence leurs programmes de travail et leur calendrier des réunions afin de réduire sensiblement le nombre, la fréquence et la durée de celles-ci. A cet égard, la tendance à tenir des conférences et réunions sur une base biennale, en particulier dans les domaines économique et social, devrait être vigoureusement encouragée;

c) Comme d'importantes différences continuent à exister entre les prévisions relatives aux services de conférence et l'utilisation effective de ces services par de nombreux organes des Nations Unies, ceux-ci devraient être priés de soumettre une évaluation plus réaliste de leurs besoins. Le Comité des conférences devrait veiller, en coopération avec les organes intéressés, à réduire au minimum le gaspillage des ressources affectées aux services de conférence en révisant en baisse les projections relatives à la longueur et, le cas échéant, à la fréquence des réunions d'organes qui ont systématiquement utilisé moins de ressources que prévu;"

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

2/ Ibid., par. 21.

b) Les dispositions pertinentes de la recommandation 3 sont conçues comme suit :

"Les procédures et méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, en particulier les grandes commissions, devraient être rationalisées et rendues par là même plus efficaces. De nombreuses recommandations ont été présentées dans ce sens. A cet égard, il convient de souligner les points ci-après :

a) Vu le coût élevé des réunions des principaux organes de l'ONU, il est indispensable d'utiliser intégralement les services disponibles. La responsabilité d'y veiller incombe aux présidents de ces organes ainsi qu'aux représentants des Etats Membres;

b) Il faudrait rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale en groupant ou fusionnant autant que possible des questions apparentées et en fixant un intervalle de deux ans ou plus pour l'examen de certaines questions;

c) Il faudrait étudier la possibilité de tenir consécutivement les séances de la Quatrième Commission et celles de la Commission politique spéciale;

d) Il faudrait réexaminer la répartition des questions de l'ordre du jour entre les grandes commissions de l'Assemblée générale et entre ces commissions et l'Assemblée plénière, de manière à utiliser au mieux les compétences techniques des grandes commissions ainsi que le temps et les ressources disponibles;

e) En règle générale, l'Assemblée générale ne devrait pas créer de nouveaux organes subsidiaires sans supprimer des organes existants;

c) La recommandation 7 est la suivante :

"Etant donné que le coût de la traduction, de la reproduction et de la distribution, comme documents officiels, des communications des Etats Membres est estimé à 2 millions de dollars par exercice biennal, il faudrait que les Etats Membres s'efforcent ensemble de restreindre substantiellement le recours à cette pratique. Il faudrait respecter strictement les dispositions de la décision 34/401 de l'Assemblée générale."

En outre, à propos de la recommandation 3 c) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau (voir par. b) ci-dessus), le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée générale d'éviter, comme lors des sessions précédentes, de tenir simultanément des séances de la Commission politique spéciale et de la Quatrième Commission, dans la mesure du possible et avec la souplesse voulue durant la quarante-troisième session.

7. Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur la décision 1987/112 du Conseil économique et social, datée du 6 février 1987, par laquelle le Conseil a décidé de créer une commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social pour effectuer l'étude approfondie prévue dans la recommandation 8 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau. Les recommandations du Conseil à ce sujet figurent dans sa décision 1988/182 du 29 juillet 1988.

8. Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur les mesures qui ont déjà été prises en vue d'atteindre l'objectif de renouveau et de réforme, telles qu'elles sont décrites dans son rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (A/42/234). A cet égard, le Secrétaire général souhaite faire savoir au Bureau que les mesures qui avaient été prises pour réduire les dépenses relatives aux heures supplémentaires sont toujours en vigueur. En conséquence, le Bureau voudra peut-être rappeler aux Etats Membres que, du fait de cette réduction, le Secrétariat ne sera pas en mesure d'assurer tous les services qu'il fournissait avant 1986.

C. Date de clôture de la session

9. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur et compte tenu de la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale tendant à ce que l'Assemblée se réunisse pendant une période de 13 semaines (A/520/Rev.15, annexe V, par. 4), la date de clôture de la quarante-troisième session devrait être le mardi 20 décembre 1988. Toutefois, étant donné les problèmes financiers qui continuent de se poser à l'Organisation et compte tenu du processus de renouveau et de réforme qui est en cours, le Bureau voudra peut-être - les groupes régionaux ayant donné leur assentiment avant l'ouverture de la quarante-troisième session - recommander à l'Assemblée générale de ne pas arrêter pour le moment la date de clôture de la session et de s'efforcer de réduire la durée de la session dans toute la mesure du possible.

D. Horaires des séances

10. Etant donné la décision prise aux dernières sessions, le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée générale, dans un souci d'économie, que les séances du matin commencent à 10 heures précises pour toutes les séances - celles de l'Assemblée plénière et celles des grandes commissions - pendant la quarante-troisième session.

11. Vu la pratique de sessions récentes, le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale - afin d'éviter que les séances ne commencent avec du retard et dans un souci d'économie - de lever, comme décidé à la 3e séance plénière de sa quarante-deuxième session, tenue le 18 septembre 1987, l'obligation concernant le nombre des membres qui doivent être présents pour que le Président

puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat (un tiers au moins dans le cas des séances plénières et un quart au moins dans celui des séances des grandes commissions). Il serait entendu qu'une telle recommandation ne modifierait en rien les dispositions des articles 67 et 108 du règlement intérieur relatives à l'ouverture des séances (voir A/42/PV.3).

12. En outre, le Bureau pourrait recommander que l'on rappelle aux délégations l'extrême importance de la ponctualité pour assurer une organisation véritablement efficace des travaux et permettre à l'ONU de faire des économies.

E. Débat général

13. Compte tenu du nombre des délégations déjà inscrites sur la liste des orateurs, le Secrétaire général suggère que le débat général commence le lundi 26 septembre et s'achève le vendredi 14 octobre 1988.

14. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général suggère également que la liste des orateurs pour le débat général soit close le mercredi 28 septembre à 18 heures.

15. Le Bureau pourrait également appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la décision prise par l'Assemblée à la 3e séance plénière de sa quarante-deuxième session, pour interdire la pratique consistant à présenter des félicitations dans la salle de l'Assemblée générale à la fin d'un discours (*idem*).

F. Explications de vote, droit de réponse et durée des interventions

16. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 6, 7 et 8 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), libellés comme suit :

"6. Les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes.

7. Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

8. Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée."

17. En outre, en ce qui concerne la durée des interventions, le Bureau peut souhaiter, dans un souci de rationalisation et d'économie, appeler l'attention de l'Assemblée générale, comme il l'a fait à la quarante-deuxième session, sur les articles 72 et 114 du règlement intérieur et sur le paragraphe 22 de l'annexe VI à ce règlement, pour qu'une décision soit prise à ce sujet par l'Assemblée en séance plénière et par les grandes commissions.

G. Compte rendu des séances

18. Comme lors des sessions précédentes, des comptes rendus sténographiques continueront d'être établis pendant la quarante-troisième session pour les séances plénières de l'Assemblée et les séances de la Première Commission et des comptes rendus analytiques pour les séances du Bureau, de la Commission de vérification des pouvoirs et des grandes commissions de l'Assemblée. Conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale [A/520/Rev.15, annexe V, par. 108 b)], le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale de laisser à la Commission politique spéciale, pendant la quarante-troisième session, la faculté, qui lui est donnée traditionnellement, de faire établir, à sa demande expresse, des transcriptions des débats de certaines de ses séances ou de parties desdites séances. Ces transcriptions, qui ne feraient pas partie des documents officiels de la Commission, seraient établies lorsque les services voulus seraient disponibles. En outre, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 8 et 9 de sa résolution 38/32 E, en date du 25 novembre 1983, qui sont ainsi conçus :

"8. Décide qu'il sera mis fin, dans le cas de tous ses organes subsidiaires qui ont droit à l'établissement de comptes rendus analytiques, à la pratique consistant à reproduire dans des documents distincts le texte intégral de déclarations;

9. Décide en outre que l'organe concerné ne pourra déroger à cette règle que si les déclarations doivent servir de base de discussion et si, après avoir entendu un exposé des incidences financières pertinentes, l'organe décide que le texte intégral d'une ou de plusieurs déclarations peut figurer dans le compte rendu analytique ou être reproduit dans un document distinct, ou encore être joint en annexe à des documents autorisés;"

A ce propos, le Bureau voudra peut-être aussi recommander à l'Assemblée générale que la pratique consistant à ne pas reproduire in extenso les déclarations faites au sein d'une grande commission soit maintenue pour la quarante-troisième session.

H. Disposition des places

19. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a fait procéder par tirage au sort à la désignation de l'Etat Membre qui occupera la première place dans la salle de l'Assemblée, les autres Membres devant occuper les places suivantes dans l'ordre alphabétique. Le sort a désigné la République démocratique populaire lao. C'est donc la délégation de ce pays qui occupera la première place à droite du Président, et les autres délégations suivront dans l'ordre alphabétique anglais. La même disposition sera observée dans le cas des grandes commissions.

I. Election des présidents des grandes commissions

20. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 18 et 19 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe V), ainsi libellés :

"18. Avant la fin d'une session de l'Assemblée générale, les groupes régionaux doivent convenir de la répartition entre eux des postes de président pour la session suivante.

19. Les candidats aux postes de président des grandes commissions doivent être désignés dès que possible."

J. Déclarations de clôture

21. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 17 de sa décision 34/401 (ibid.), ainsi libellé :

"17. Pour gagner du temps en fin de session, l'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent abandonner la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents."

K. Questions se rapportant au budget-programme

22. Le Secrétaire général tient à appeler l'attention du Bureau sur l'article 153 du règlement intérieur qui est conçu comme suit :

"Aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général. L'Assemblée générale ne vote aucune résolution dont le Secrétaire général prévoit qu'elle entraînera des dépenses tant que la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation."

A cet égard, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 12 de sa décision 34/401 (ibid.), ainsi libellé :

"12. Il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et qu'elles tiennent compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail."

En outre, le Bureau pourrait appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 6 de sa résolution 35/10 A du 3 novembre 1980, qui se lit comme suit :

"6. Décide que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui auront été faites lors d'une session de l'Assemblée générale seront revues par le Comité des conférences lorsque les incidences administratives seront examinées en vertu des dispositions de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée."

Le Bureau pourrait aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 4.9 du règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (résolution 37/234, annexe); cet article est ainsi conçu :

"Article 4.9. Aucun conseil, commission ou autre organe compétent ne peut prendre de décision qui implique une modification du budget-programme approuvé par l'Assemblée générale ou qui peut entraîner des dépenses s'il n'a pas été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur les incidences que la décision envisagée peut avoir sur le budget-programme et n'en a pas tenu compte."

23. Le Bureau souhaitera peut-être également rappeler le paragraphe 13 de la décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), qui est ainsi conçu :

"13. En outre :

a) Une date limite obligatoire - le 1er décembre au plus tard - doit être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières;

b) La Cinquième Commission doit, comme pratique générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite prescrit, à savoir 25 000 dollars pour une dépense donnée;

c) Des délais fermes doivent être fixés pour que les rapports des organes subsidiaires qui doivent être examinés par la Cinquième Commission soient présentés au plus tôt;

d) Un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, afin de permettre au Secrétaire général d'établir et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant."

Si le Bureau décide de recommander que la quarante-troisième session soit écourtée, la date limite obligatoire susmentionnée devra être modifiée en conséquence.

L. Documentation

24. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 28 de sa décision 34/401 (ibid.), ainsi conçu :

"28. L'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée, sans tenir de débat ni adopter de résolution, à moins que le Secrétaire général ou l'organe intéressé ne le demande expressément."

25. Le Secrétaire général se doit de souligner une fois de plus que les dispositions adoptées par l'Assemblée générale pour contrôler et limiter la documentation n'ont pas réussi à en faire diminuer le volume dans la mesure souhaitée. A cet égard, sur la base des décisions antérieures de l'Assemblée en la matière et des recommandations faites par les présidents de l'Assemblée générale (A/40/377, appendice, par. 12 à 16), le Bureau souhaitera peut-être examiner cette question en détail en vue de proposer l'adoption par l'Assemblée de mesures plus strictes.

M. Résolutions

26. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 32 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), qui est ainsi conçu :

"32. Chaque fois que cela sera possible, les résolutions qui prévoient qu'une question sera examinée à une session ultérieure ne doivent pas donner lieu à l'inscription d'un nouveau point distinct à l'ordre du jour et la question doit être examinée au titre du point sous lequel la résolution a été adoptée."

27. Le Bureau pourrait aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'alinéa f) de la recommandation 3 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est ainsi conçu :

"f) Il faudrait s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. L'Assemblée ne devrait y prier le Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable pour faciliter l'application d'une résolution ou poursuivre l'examen d'une question."

28. A cet égard, le Secrétaire général aimerait appeler l'attention du Bureau sur les recommandations faites à ce propos par les présidents de l'Assemblée générale (A/40/377, appendice).

N. Conférences spéciales

29. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 6 du Comité des conférences, que l'Assemblée a adoptée au paragraphe b) de sa décision 34/405, conçue comme suit :

"b) Le Comité, eu égard aux difficultés que rencontrent le Secrétariat, d'une part, pour préparer convenablement les réunions, notamment pour distribuer la documentation en temps voulu, et les Etats Membres, d'autre part, pour participer pleinement aux réunions, recommande à l'Assemblée générale de donner pour instructions aux grandes commissions de revoir le nombre de conférences spéciales de l'ONU déjà proposées et prévues dans leurs domaines d'activité respectifs avant de décider de réunir des conférences spéciales nouvelles et supplémentaires, tenant compte ainsi des passages pertinents de la résolution 33/55 de l'Assemblée générale."

Le Bureau pourra aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les alinéas 10 h) et i) de sa résolution 40/243, section I, qui se lisent comme suit :

"h) Il ne peut pas être convoqué plus d'une conférence spéciale de l'Organisation des Nations Unies durant une même période;

i) Il ne peut pas être convoqué plus de cinq conférences spéciales au cours d'une même année, à moins qu'il n'en soit expressément décidé autrement par l'Assemblée générale."

Le Bureau voudra peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 2 d) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"L'Assemblée générale a adopté, avant 1978, plusieurs résolutions demandant qu'il ne soit prévu chaque année qu'une seule grande conférence. La décision de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il n'y ait pas plus de cinq conférences spéciales organisées au cours d'une même année et à ce qu'il n'en soit pas tenu plus d'une à la fois devrait être rigoureusement observée."

30. A ce propos, le Bureau voudra peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions pertinentes de la recommandation 4 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"Le principe énoncé dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, et selon lequel les organes de l'ONU se réunissent à leurs sièges respectifs, devrait être strictement appliqué. Lorsque l'Assemblée accepte l'offre, par le gouvernement d'un Etat Membre, d'accueillir une conférence ou une organisation hors siège, les coûts supplémentaires devraient être intégralement supportés par ce gouvernement. Il faudrait améliorer la façon de budgétiser lesdits coûts pour faire en sorte qu'il n'en soit pas omis."

O. Réunions d'organes subsidiaires

31. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 40/243, section I, de l'Assemblée générale, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. A ce sujet, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur une lettre datée du 9 septembre 1988 (A/43/600) dans laquelle le Président du Comité des conférences a informé le Président de l'Assemblée générale que, eu égard à des circonstances spéciales, le Comité avait recommandé que les organes subsidiaires ci-après soient autorisés à se réunir pendant la quarante-troisième session :

a) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement;

b) Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

- c) Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud;
- d) Comité des relations avec le pays hôte;
- e) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- f) Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
- g) Comité spécial contre l'apartheid;
- h) Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- i) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- j) Conseil mondial de l'alimentation.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

32. Toutes les propositions concernant l'inscription de questions à l'ordre du jour de la quarante-troisième session ont été communiquées aux Etats Membres dans les documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session (A/43/150);
- b) Liste supplémentaire de questions (A/43/200).
- c) Question additionnelle (A/43/241)

Les questions proposées pour inscription sont énumérées dans le projet d'ordre du jour, qui figure au paragraphe 34 ci-après.

33. Compte tenu de la crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies et de la nécessité à long terme de rationaliser les procédures de l'Assemblée générale, et étant donné le grand nombre de questions inscrites au projet d'ordre du jour, le Secrétaire général souhaite rappeler que le Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale a recommandé aux Etats Membres d'examiner l'ordre du jour en vue d'éliminer les questions qui avaient perdu leur caractère d'urgence ou d'actualité, qui n'étaient pas prêtes à être discutées, ou qui pouvaient être traitées et même résolues tout aussi bien par des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, et de renvoyer certaines questions à d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies ou à des institutions spécialisées, selon la nature de la question (A/520/Rev.15, annexe V, par. 19 et 22; voir également, ibid., annexe VII, par. 1 et 2). Le Secrétaire général voudrait aussi rappeler l'alinéa b) de la recommandation 3 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, cité au paragraphe 6 ci-dessus, préconisant de rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale en groupant ou

en fusionnant autant que possible des questions apparentées et en fixant un intervalle de deux ans ou plus pour l'examen de certaines questions. A cet égard, le Bureau pourrait envisager :

- a) De regrouper des questions connexes sous un énoncé unique;
- b) D'échelonner l'examen des questions sur deux années ou plus.

34. Sous réserve des recommandations que le Bureau pourra faire en ce qui concerne les paragraphes 32 et 33 ci-dessus, les questions suivantes seraient inscrites au projet d'ordre du jour de la quarante-troisième session 3/ :

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la République démocratique allemande (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).

3/ Abréviations utilisées dans le présent document :

- (P.) : question inscrite à l'ordre du jour provisoire (A/43/150);
(S.) : question figurant sur la liste supplémentaire (A/43/200);
(A.) : Question additionnelle (A/43/241).

12. Rapport du Conseil économique et social (P.12).
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14).
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
 - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (P.16) :
 - a) Election de membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - c) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - d) Election de dix-sept membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - e) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Election du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale;
 - g) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

- h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - i) Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
 - j) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie;
 - k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18).
 19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).
 20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (P.20).
 21. Droit des peuples à la paix (P.21).
 22. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (P.22) 4/.
 23. La situation au Kampuchea (P.23).
 24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.24).
 25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.25).
 26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.26).
 27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (P.27).
 28. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.28).
 29. Question de Namibie (P.29).
 30. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.30).

4/ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session (voir décision 42/460).

31. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.31).
32. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.32).
33. Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate (P.33).
34. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.34).
35. Droit de la mer (P.35).
36. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.36).
37. Question de Palestine (P.37).
38. Quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (P.38).
39. Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (P.39).
40. La situation au Moyen-Orient (P.40).
41. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.41).
42. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (P.42).
43. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.43).
44. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.44).
45. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.45).
46. Agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.46) 5/.

5/ Cette question reste à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session (voir décision 42/460). Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session sous réserve de toute autre décision que l'Assemblée générale pourra prendre à son sujet à la quarante-deuxième session.

47. Question de Chypre (P.47) 5/.
48. Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq (P.48) 5/.
49. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.49) 5/.
50. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (P.50) 5/.
51. Application de la résolution 42/25 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (P.51).
52. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (P.52).
53. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (P.53).
54. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.54).
55. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.55).
56. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.56).
57. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.57).
58. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.58).
59. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.59).
60. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.60).
61. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (P.61).
62. Réduction des budgets militaires (P.62).
63. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.63).

64. Désarmement général et complet (P.64) :

- a) Contribution des institutions spécialisées et des autres organismes et programmes des Nations Unies à la cause de la limitation des armements et du désarmement;
- b) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
- c) Notification des essais nucléaires;
- d) Désarmement classique;
- e) Désarmement nucléaire;
- f) Informations objectives sur les questions militaires;
- g) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement;
- h) Armements navals et désarmement;
- i) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
- j) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement;
- k) Déversement de déchets nucléaires et industriels en Afrique 6/.

65. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.65) :

- a) Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Gel des armements nucléaires;
- c) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
- d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie;
- e) Campagne mondiale pour le désarmement;
- f) Application de la résolution 42/39 H de l'Assemblée générale relative au gel des armements nucléaires;

6/ Cette question a été inscrite comme point subsidiaire du point 64 à la demande de l'auteur (voir A/43/142, annexe).

- g) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - i) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine.
66. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quinzième session extraordinaire (P.66).
67. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.67) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement;
 - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement;
 - g) Effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire;
 - h) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde;
 - i) Examen de l'application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire;
 - j) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire;
 - k) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire : rapport de la Conférence du désarmement;
 - l) Prévention d'une guerre nucléaire;
 - m) Semaine du désarmement;
 - n) Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire.
68. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.68).

69. Armement nucléaire d'Israël (P.69).
70. Question de l'Antarctique (P.70).
71. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.71).
72. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.72) :
 - a) Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale;
 - b) Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
73. Système général de paix et de sécurité internationales (P.73).
74. Effets des rayonnements ionisants (P.74).
75. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.75).
76. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.76).
77. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (P.77).
78. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.78).
79. Questions relatives à l'information (P.79).
80. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.80).
81. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.81).
82. Développement et coopération économique internationale (P.82) :
 - a) Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Commerce et développement;
 - c) Problèmes alimentaires;
 - d) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

- e) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;
 - f) Tendances à long terme du développement économique et social;
 - g) Stratégie à long terme en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel.
83. Crise de la dette extérieure et développement (P.83).
84. Activités opérationnelles pour le développement (P.84) :
- a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - e) Programme alimentaire mondial.
85. Formation et recherche (P.85) :
- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Université des Nations Unies.
86. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (P.86) :
- a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
 - b) Programmes spéciaux d'assistance économique.
87. Application du Programme d'action de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (P.87).
88. Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud (P.88).
89. Question du vieillissement (P.89).
90. Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (P.90).
91. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale (P.91).
92. Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (P.92).
93. Prévention du crime et justice pénale (P.93).

94. Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (P.94).
95. Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 (P.95) :
 - a) Application de la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales;
 - b) Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme;
 - c) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
96. Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.96).
97. Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (P.97).
98. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (P.98).
99. Question d'une convention relative aux droits de l'enfant (P.99).
100. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (P.100).
101. Obligation de présenter des rapports qui incombe aux Etats parties aux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme (P.101).
102. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (P.102) :
 - a) Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe;
 - b) Deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique;
 - c) Assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Amérique centrale.
103. Campagne internationale contre le trafic des drogues (P.103) :
 - a) Projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
 - b) Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues;
 - c) Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

104. Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (P.104) :
- a) Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres;
 - b) Influence de la propriété sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Droit au développement;
 - d) Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme.
105. Nouvel ordre humanitaire international (P.105).
106. Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (P.106).
107. La famille dans le processus de développement (P.107).
108. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.108).
109. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.109).
110. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.110).
111. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.111).
112. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.112).
113. Question du Timor oriental (P.113).
114. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.114) :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;

- c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
115. Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 (P.115).
116. Planification des programmes (P.116).
117. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.117).
118. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.118) :
- a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire;
 - b) Harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies.
119. Corps commun d'inspection (P.119).
120. Plan des conférences (P.120).
121. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.121).
122. Questions relatives au personnel (P.122) :
- a) Composition du Secrétariat;
 - b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés;
 - c) Autres questions relatives au personnel.
123. Régime commun des Nations Unies (P.123).

124. Régime des pensions des Nations Unies (P.124).
125. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.125) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
126. Examen du projet d'articles sur les clauses de la nation la plus favorisée (P.126).
127. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes (P.127).
128. Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés : rapport du Secrétaire général (P.128).
129. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (P.129).
130. Règlement pacifique des différends entre Etats (P.130).
131. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (P.131).
132. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt et unième session (P.132).
133. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires : rapport du Secrétaire général (P.133).
134. Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (P.134).
135. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarantième session (P.135).
136. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.136).
137. Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats (P.137).
138. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.138) 4/.
139. Projet d'ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement (P.139).

140. La vérification sous tous ses aspects (P.140).
141. Science et paix [question proposée par le Costa Rica (P.141)].
142. Application des conclusions de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un comité préparatoire de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité (S.1).
143. Statut d'observateur pour l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine auprès de l'Assemblée générale (S.2).
144. Responsabilité des Etats pour la défense de l'environnement et la prévention de la pollution de celui-ci comme suite à l'accumulation de résidus toxiques et radioactifs, et raffermissement de la coopération internationale aux fins de la solution de ce problème (S.3).
145. Responsabilité des Etats de ne pas permettre sur leur territoire des manifestations nationalistes, chauvines, racistes ou antisémites, et de ne pas instiguer ou appuyer de tels actes et manifestations sur le territoire d'autres Etats, et l'engagement des gouvernements et des médias dans le combat des conceptions racistes, antisémites et nationalistes, et de la discorde entre les peuples, et pour l'éducation de la jeunesse dans l'esprit de la coopération pacifique et de l'entente internationale : évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples (S.4).
146. Responsabilité en cas de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles (S.5).
147. Quarantième anniversaire de l'établissement du Gouvernement de la République de Corée (S.6).
148. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (S.7).
149. Déclaration proclamant que le climat fait partie du patrimoine commun de l'humanité (A.1).

IV. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

35. La répartition des questions qui est indiquée au paragraphe 49 ci-après s'inspire du plan adopté les années précédentes par l'Assemblée générale. Toutefois, le Secrétaire général est persuadé que les délégations voudront répartir ces questions de telle sorte que l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale et les résultats obtenus s'en trouvent renforcés. A cet égard, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 4 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), qui se lit comme suit :

"4. Les questions de fond doivent, en règle générale, être examinées d'abord par une grande commission et, par conséquent, les questions réservées auparavant aux séances plénières doivent désormais être renvoyées à une grande commission, à moins que les circonstances n'exigent qu'elles continuent à être examinées en séance plénière."

36. Les points suivants de l'ordre du jour, y compris l'alinéa k) du point 64 (Désarmement général et complet), n'ont pas été examinés précédemment par l'Assemblée générale :

64. Désarmement général et complet (P.64) :

...

k) Déversement de déchets nucléaires et industriels en Afrique 6/.

141. Sécurité et paix (P.141).

142. Application des conclusions de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un comité préparatoire de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité (S.1).

143. Statut d'observateur pour l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine auprès de l'Assemblée générale (S.2).

144. Responsabilité des Etats pour la défense de l'environnement et la prévention de la pollution de celui-ci comme suite à l'accumulation de résidus toxiques et radioactifs, et raffermissement de la coopération internationale aux fins de la solution de ce problème (S.3).

145. Responsabilité des Etats de ne pas permettre sur leur territoire des manifestations nationalistes, chauvines, racistes ou antisémites, et de ne pas instiguer ou appuyer de tels actes et manifestations sur le territoire d'autres Etats, et l'engagement des gouvernements et des médias dans le combat des conceptions racistes, antisémites et nationalistes, et de la discorde entre les peuples, et pour l'éducation de la jeunesse dans l'esprit de la coopération pacifique et de l'entente internationale : évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples (S.4).

146. Responsabilité en cas de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles (S.5).

147. Quarantième anniversaire de l'établissement du Gouvernement de la République de Corée (S.6).

Les auteurs des demandes d'inscription de ces points à l'ordre du jour ont suggéré qu'ils soient répartis comme suit :

149. Déclaration proclamant que le climat fait partie du patrimoine commun de l'humanité (A.1)	
Point 64 k)	Première Commission
Point 141	Commission politique spéciale
Point 142	Première Commission
Point 143	Séances plénières
Point 144	Première Commission
Point 145	Troisième Commission
Point 146	Première Commission
Point 147	Séances plénières
Point 149	Deuxième Commission

37. En ce qui concerne le point 12 de l'ordre du jour (Rapport du Conseil économique et social), le Secrétaire général propose, comme les années précédentes, de répartir les différents chapitres du rapport entre les grandes commissions en fonction de la compétence de chacune d'elles ou bien de les examiner en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs aux programmes devraient être examinés par la Cinquième Commission. Compte tenu de cette considération, le Secrétaire général recommande que les différents chapitres de rapport se répartissent comme suit 1/ :

Chapitre I	Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	Séances plénières, Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions
Chapitre II	Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle	Séances plénières, Deuxième et Troisième Commissions

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 3 (A/43/3).

Chapitre III Questions examinées sans renvoi à un comité
de session

Section A	Dispositions en vue de la réunion du Comité <u>ad hoc</u> plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990	Séances plénières
Section B	Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social :	
	a) Rapport de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	Séances plénières
	b) Conseil économique et social	Deuxième et Troisième Commissions
Section C	Application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	Troisième Commission
Section D	Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme : a) Pacte international relatif aux droits civils et politiques; b) Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Troisième Commission
Section E	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Troisième Commission
Section F	Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement	Deuxième Commission
Section G	Souveraineté permanente sur les ressources naturelles dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés	Deuxième Commission
Section H	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Troisième Commission

Chapitre IV Questions examinées par le Premier Comité
(économique)

Section A	Université des Nations Unies	Deuxième Commission
Section B	Coopération internationale en matière fiscale	Deuxième Commission
Section C	Administration et finances publiques	Deuxième Commission
Section D	Cartographie	Deuxième Commission
Section E	Coopération régionale	Deuxième et Cinquième Commissions
Section F	Sociétés transnationales	Deuxième Commission
Section G	Alimentation et agriculture	Deuxième Commission
Section H	Commerce et développement	Deuxième Commission
Section I	Coopération internationale en matière d'environnement	Deuxième Commission
Section J	Coopération internationale dans le domaine des établissements humains	Deuxième Commission
Section K	Mise en valeur et utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables	Deuxième Commission

Chapitre V Questions examinées par le Deuxième Comité
(social)

Section A	Droits de l'homme	Troisième et Cinquième Commissions
Section B	Promotion de la femme	Troisième et Cinquième Commissions
Section C	Développement social	Troisième et Cinquième Commissions
Section D	Stupéfiants	Troisième et Cinquième Commissions

Chapitre VI Questions examinées par le Troisième Comité
(programme et coordination)

Section A	Assistance économique spéciale, aide huma- nitaire et secours en cas de catastrophe	Deuxième et Troisième Commissions
-----------	--	--------------------------------------

Section B	Activités opérationnelles pour le développement	Deuxième Commission
Section C	Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies	Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions
Section D	Questions relatives aux programmes	Cinquième Commission
Section E	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	Deuxième et Quatrième Commissions
Chapitre VII	Elections et nominations des membres des organes subsidiaires du Conseil et des organismes qui lui sont rattachés, confirmation de la nomination des membres des commissions techniques et présentation des candidatures	Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions
Chapitre VIII	Questions d'organisation et questions diverses	Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions

A ce propos, le Secrétaire général souhaite également appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la résolution 42/168 du 11 décembre 1987, par laquelle l'Assemblée générale a décidé "de célébrer, lors de sa quarante-troisième session, le quarantième anniversaire de l'Organisation mondiale de la santé par des manifestations dignes des réalisations et du rôle futur de cette organisation dans l'action internationale en faveur de la santé". Le Secrétaire général suggère de célébrer l'anniversaire lors d'une séance plénière. Le Bureau voudra peut-être recommander que cette séance commémorative ait lieu dans la matinée du jeudi 27 octobre.

38. En ce qui concerne le point 18 du projet d'ordre du jour (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux), le Bureau voudra peut-être envisager la possibilité de renvoyer à la Quatrième Commission, comme cela a été fait lors des sessions précédentes, les chapitres du rapport du Comité spécial (A/43/23) qui ont trait à des territoires particuliers; cela permettrait de nouveau à l'Assemblée générale d'examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

39. En ce qui concerne le point 29 du projet d'ordre du jour (Question de Namibie), le Bureau se souviendra qu'aux sessions précédentes, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les auditions des organisations intéressées auraient lieu à la Quatrième Commission.
40. En ce qui concerne le point 34 du projet d'ordre du jour [Question des îles Falkland (Malvinas)], le Secrétaire général souhaite rappeler au Bureau qu'aux sessions précédentes, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organismes et particuliers directement concernés seraient entendus en même temps à la Quatrième Commission.
41. En ce qui concerne le point 36 du projet d'ordre du jour (Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain), le Secrétaire général souhaite rappeler au Bureau qu'aux sessions précédentes, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les représentants de l'Organisation de l'unité africaine et des mouvements de libération nationale reconnus par cette organisation seraient autorisés à participer à l'examen de ce point en séance plénière et que les organisations et les particuliers portant un intérêt particulier à cette question seraient autorisés à se faire entendre par la Commission politique spéciale.
42. En ce qui concerne le point 38 du projet d'ordre du jour (Quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme), le Bureau se souviendra qu'au paragraphe 7 de la résolution 42/131 du 7 décembre 1987, l'Assemblée générale a décidé "de consacrer l'une des séances plénières de sa quarante-troisième session à la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration", qui tombe le samedi 10 décembre 1988, et a prié en outre le Secrétaire général de préparer comme il convient le programme de cette séance. Le Bureau voudra peut-être recommander que cette séance commémorative soit tenue dans la matinée du jeudi 8 décembre 1988.
43. En ce qui concerne le point 47 du projet d'ordre du jour (Question de Chypre), le Bureau se souviendra qu'à sa quarante-deuxième session 8/, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que, lors de l'examen de la question, elle inviterait la Commission politique spéciale à se réunir afin de donner aux représentants des communautés chypriotes la possibilité de prendre la parole devant la Commission pour exprimer leurs vues, et qu'elle reprendrait ensuite l'examen de la question en tenant compte du rapport de la Commission politique spéciale.
44. En ce qui concerne le point 49 du projet d'ordre du jour (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies), étant donné que l'Assemblée générale sera saisie d'un rapport du Secrétaire général contenant des renseignements de caractère plutôt technique sur les mesures prescrites pour la période de trois ans 1987-1989, le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée de renvoyer l'examen de cette question à la Cinquième Commission. L'Assemblée sera également saisie du rapport de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de

8/ Ce point n'a pas été examiné depuis la trente-septième session.

l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, que le Conseil a transmis à l'Assemblée pour examen. L'Assemblée souhaitera donc peut-être aussi examiner cette question directement en séance plénière. Il est entendu qu'une telle décision ne préjugerait en aucune façon les dispositions à prendre pour l'examen ultérieur de la question.

45. En ce qui concerne le point 50 du projet d'ordre du jour (Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies), eu égard aux nombreux éléments techniques à examiner à propos de cette question, le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale de la renvoyer à la Cinquième Commission, étant entendu qu'une telle décision ne préjugerait en aucune façon les dispositions à prendre pour l'examen ultérieur de la question.

46. En ce qui concerne le point 64 du projet d'ordre du jour (Désarmement général et complet), le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur le fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/43/488), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, portent sur la question dont traite le point 64. C'est pourquoi le Bureau voudra peut-être recommander que les passages pertinents de ce rapport soient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 64.

47. En ce qui concerne le point 95 c) du projet d'ordre du jour (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme), le Secrétaire général souhaite rappeler le paragraphe 16 de l'annexe à la résolution 39/125 du 14 décembre 1984, qui est ainsi libellé :

"16. L'Administrateur présente au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en tenant compte de l'avis du Comité consultatif, un rapport annuel sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds. Il présente un rapport analogue à l'Assemblée générale, qui le renvoie à la Deuxième Commission, pour examen des aspects relatifs à la coopération technique, ainsi qu'à la Troisième Commission."

Le Bureau souhaitera peut-être donc recommander que le rapport soit renvoyé à la Deuxième Commission pour examen, au titre du point 84 du projet d'ordre du jour (Activités opérationnelles pour le développement).

48. En ce qui concerne le point 119 du projet d'ordre du jour (Corps commun d'inspection), le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale, comme cela avait été fait lors de sessions précédentes, de le renvoyer à la Cinquième Commission, étant entendu que les rapports du Corps commun d'inspection traitant de sujets confiés à d'autres grandes commissions seraient également renvoyés à ces dernières.

49. Sous réserve des modifications que pourrait apporter le Bureau à la lumière des observations figurant aux paragraphes 35 à 48 ci-dessus, la répartition des questions inscrites au projet d'ordre du jour, compte tenu de la pratique suivie les années précédentes, serait la suivante 9/ :

9/ Pour les abréviations utilisées dans la répartition des questions, voir note 3.

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la République démocratique allemande (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social [chapitres I, II, III (sections A et B a), VI (section C) et VII (P.12)] 10/.
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).

10/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

- | | |
|---|---|
| a) Chapitre I | Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions |
| b) Chapitre II | Deuxième et Troisième Commissions |
| c) Chapitre VI (section C) et VII | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions |

Voir le paragraphe 37 pour complément d'information.

14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14) 11/.
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
- a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (P.16) :
- a) Election de membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - c) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - d) Election de dix-sept membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - e) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Election du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) 12/ :
- h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection ;
 - i) Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
 - j) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie;
 - k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18) 13/;

11/ Voir par. 46.

12/ Pour les alinéas a) à g), voir "Cinquième Commission", point 15.

13/ Voir par. 38.

19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).
20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (P.20).
21. Droit des peuples à la paix (P.21).
22. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (P.22) 4/.
23. La situation au Kampuchea (P.23).
24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.24).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.25).
26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (P.27).
28. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.28).
29. Question de Namibie (P.29) 14/.
30. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.30).
31. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud (P.31).
32. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.32).
33. Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate (P.33).
34. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.34) 15/.
35. Droit de la mer (P.35).
36. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.36) 16/.

14/ Voir par. 39.

15/ Voir par. 40.

16/ Voir par. 41.

37. Question de Palestine (P.37).
38. Quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (P.38) 17/.
39. Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (P.39).
40. La situation au Moyen-Orient (P.40).
41. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.41).
42. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (P.42).
43. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.43).
44. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.44).
45. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.45).
46. Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.46) 5/.
47. Question de Chypre (P.47) 18/.
48. Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq (P.48) 5/.
49. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.49) 19/.
50. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (P.50) 20/.

17/ Voir par. 42.

18/ Voir par. 43. Voir également note 5.

19/ Voir par. 44.

20/ Voir par. 45. Voir également note 5.

Première Commission

1. Application de la résolution 42/25 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (P.51).
2. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (P.52).
3. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (P.53).
4. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.54).
5. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.55).
6. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.56).
7. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.57).
8. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.58).
9. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.59).
10. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.60).
11. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (P.61).
12. Réduction des budgets militaires (P.62).
13. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.63).
14. Désarmement général et complet (P.64) 21/ :
 - a) Contribution des institutions spécialisées et des autres organismes et programmes des Nations Unies à la cause de la limitation des armements et du désarmement;

21/ Voir par. 46.

- b) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
 - c) Notification des essais nucléaires;
 - d) Désarmement classique;
 - e) Désarmement nucléaire;
 - f) Informations objectives sur les questions militaires;
 - g) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement;
 - h) Armements navals et désarmement;
 - i) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - j) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement;
 - k) Déversement de déchets nucléaires et industriels en Afrique.
15. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.65) :
- a) Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
 - b) Gel des armements nucléaires;
 - c) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie;
 - e) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - f) Application de la résolution 42/39 H de l'Assemblée générale relative au gel des armements nucléaires;
 - g) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - i) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine.
16. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quinzième session extraordinaire (P.66).

17. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.67) :
 - a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement;
 - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement;
 - g) Effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire;
 - h) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde;
 - i) Examen de l'application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire;
 - j) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire;
 - k) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire : rapport de la Conférence du désarmement;
 - l) Prévention d'une guerre nucléaire;
 - m) Semaine du désarmement;
 - n) Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire.
18. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.68).
19. Armement nucléaire d'Israël (P.69).
20. Question de l'Antarctique (P.70).
21. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.71).

22. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.72) :
 - a) Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale;
 - b) Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
23. Système général de paix et de sécurité internationales (P.73).
24. La vérification sous tous ses aspects (P.140).

Commission politique spéciale

1. Effets des rayonnements ionisants (P.74).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.75).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.76).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (P.77).
5. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.78).
6. Questions relatives à l'information (P.79).
7. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.80).
8. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.81).

Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, II, III [sect. B b), F et G]), IV, VI (sect. A à C et E), VII et VIII) (P.12) 22/.
2. Développement et coopération économique internationale (P.82) :
 - a) Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Commerce et développement;
 - c) Problèmes alimentaires;
 - d) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
 - e) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;
 - f) Tendances à long terme du développement économique et social;
 - g) Stratégie à long terme en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel.

22/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

a) Chapitre I	Séances plénières, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions
b) Chapitre II	Séances plénières et Troisième Commission
c) Chapitre IV (sect. E)	Cinquième Commission
d) Chapitres III [sect. B b)] et VI (sect. A).....	Troisième Commission
e) Chapitres VI (sect. C) et VII	Séances plénières, Troisième et Cinquième Commissions
f) Chapitre VI (sect. E)	Quatrième Commission
g) Chapitre VIII	Troisième et Cinquième Commissions

Voir le paragraphe 37 pour complément d'information.

3. Crise de la dette extérieure et développement (P.83).
4. Activités opérationnelles pour le développement (P.84) 23/ :
 - a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - e) Programme alimentaire mondial.
5. Formation et recherche (P.85) :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Université des Nations Unies.
6. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (P.86) :
 - a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
 - b) Programmes spéciaux d'assistance économique.

23/ Voir par. 47.

Troisième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, II, III [sect. B b) à E et H]), V, VI (sect. A et C), VII et VIII) (P.12) 24/.
2. Application du Programme d'action de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (P.87).
3. Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud (P.88).
4. Question du vieillissement (P.89).
5. Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (P.90).
6. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale (P.91).
7. Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (P.92).
8. Prévention du crime et justice pénale (P.93).
9. Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (P.94).

24/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

a) Chapitre I	Séances plénières, Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions
b) Chapitre II	Séances plénières et Deuxième Commission
c) Chapitre V	Cinquième Commission
d) Chapitres III [sect. B b)] et VI (sect. A)	Deuxième Commission
e) Chapitres VI (sect. C) et VII	Séances plénières, Deuxième et Cinquième Commissions
f) Chapitre VIII	Deuxième et Cinquième Commissions

Voir le paragraphe 37 pour complément d'information.

10. Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 (P.95) :
 - a) Application de la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales;
 - b) Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme;
 - c) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme 25/.
11. Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.96).
12. Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (P.97).
13. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (P.98).
14. Question d'une convention relative aux droits de l'enfant (P.99).
15. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (P.100).
16. Obligation de présenter des rapports qui incombe aux Etats parties aux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme (P.101).
17. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (P.102) :
 - a) Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe;
 - b) Deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique;
 - c) Assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Amérique centrale.
18. Campagne internationale contre le trafic des drogues (P.103) :
 - a) Projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
 - b) Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues;
 - c) Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

25/ Voir par. 47.

19. Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (P.104) :
- a) Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres;
 - b) Influence de la propriété sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Droit au développement;
 - d) Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme.
20. Nouvel ordre humanitaire international (P.105).
21. Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (P.106).
22. La famille dans le processus de développement (P.107).

Quatrième Commission

- 1. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.108).
- 2. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.109).
- 3. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.110).
- 4. Rapport du Conseil économique et social [chap. I et VI (sect. E)] (P.12) 26/.

26/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions :

- a) Chapitre I Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions
- b) Chapitre VI (sect. E) Deuxième Commission

Voir le paragraphe 37 pour complément d'information.

5. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.111).
6. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.112).
7. Question du Timor oriental (P.113).
8. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18) 27/.

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.114) :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
2. Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 (P.115).
3. Planification des programmes (P.116).
4. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.117).
5. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.118) :

27/ Voir par. 38.

- a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire;
 - b) Harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies.
6. Corps commun d'inspection (P.119) 28/.
 7. Plan des conférences (P.120).
 8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.121).
 9. Questions relatives au personnel (P.122) :
 - a) Composition du Secrétariat;
 - b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés;
 - c) Autres questions relatives au personnel.
 10. Régime commun des Nations Unies (P.123).
 11. Régime des pensions des Nations Unies (P.124).
 12. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.125) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
 13. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (S.7).

14. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, IV (sect. E), V, VI (sect. C et D), VII et VIII (P.12) 29/.
15. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) 30/ :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale;
 - g) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

29/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions, selon la répartition suivante :

a) Chapitre I	Séances plénières, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions
b) Chapitre IV (sect. E)	Deuxième Commission
c) Chapitre V	Troisième Commission
d) Chapitres VI (sect. C) et VII	Séances plénières, Deuxième et Troisième Commissions
e) Chapitre VIII	Deuxième et Troisième Commissions

Voir le paragraphe 37 pour complément d'information.

30/ Pour les alinéas h) à k), voir "Séances plénières", point 17.

Sixième Commission

1. Examen du projet d'articles sur les clauses de la nation la plus favorisée (P.126).
2. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes (P.127).
3. Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés : rapport du Secrétaire général (P.128).
4. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (P.129).
5. Règlement pacifique des différends entre Etats (P.130).
6. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (P.131).
7. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt et unième session (P.132).
8. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires : rapport du Secrétaire général (P.133).
9. Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (P.134).
10. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarantième session (P.135).
11. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.136).
12. Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats (P.137).
13. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.138) 4/.
14. Projet d'ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement (P.139).
